

Aspiran ■ Brignac ■ Cabrières ■ Canet ■ Ceyras ■ Clermont l'Hérault ■ Fontès ■ Liausson ■ Lieuran-Cabrières
Mérifons ■ Mourèze ■ Nébian ■ Octon ■ Paulhan ■ Péret ■ Salasc ■ Usclas d'Hérault ■ Valmascle ■ Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire du 10 avril 2008 qui s'est réuni à Paulhan.

L'objet de cette séance était principalement l'élection du Président et du bureau de la CCC, ainsi que la désignation de représentants au Syndicat Centre Hérault et au Sictom de la Région de Pézenas.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

D'après les textes, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Alain CAZORLA**,
Maire de Clermont l'Hérault

Monsieur **Bernard SOTO**,
Maire de Paulhan

Profession de foi, d'Alain CAZORLA :

« Mesdames, Messieurs, chers délégués communautaires,

Je n'ai pas souhaité vous écrire pour vous faire part de ma candidature à la présidence de la Communauté de Communes, je voulais le faire de vive voix aujourd'hui.

Beaucoup d'entre vous me connaissent, je suis maire de Clermont et Conseiller Général du canton de Clermont l'Hérault.

J'ai l'habitude de la gestion municipale puisque j'ai été élu depuis 1983 aux côtés de Marcel Vidal jusqu'en 2001, où j'ai été élu Maire.

Je connais les fonctionnements communautaires car en 1992 je faisais partie du District du Clermontais à sa création.

Je suis un homme du service public, au service du public.

Je suis un homme honnête, intègre, je dis ce que je fais et je fais ce que j'ai dit. Les promesses électorales ne m'intéressent pas.

En 2001, je m'étais présenté à la présidence de notre Communauté de Communes, je suis arrivé en tête au premier tour et j'ai été écarté au second tour, dans des circonstances particulières.

J'ai dit au premier conseil communautaire de 2001 que je prenais acte de la situation et que désormais nous travaillerions dans l'intérêt de la communauté, c'est ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Nous avons apporté notre pierre à l'édifice communautaire, prouvé notre esprit intercommunal en prônant la solidarité entre communes. Clermont a tout voté, même si certains projets ne nous convenaient pas. Nous n'avons fait aucune obstruction alors que nous avons les moyens de bloquer la vie communautaire.

Nous avons accepté de transférer des compétences comme la jeunesse et la petite enfance, parce que leur intérêt communautaire nous semblait évident.

Nous avons accepté l'organisation d'un service urbanisme intercommunal, en détachant Monsieur Alain PARDAILLE, pièce maîtresse du service à Clermont l'Hérault.

Les conventions urbanisme signées avec d'autres communes montrent que ce service est utile et apprécié. Si vous me portez à la présidence de la C.C.C., d'autres conventions seront conclues. Je me fais fort de convaincre d'autres maires du canton de venir nous rejoindre dans cette entreprise solidaire. Nous devons dynamiser la Communauté de Communes, en développant notamment les zones d'activités économiques.

Le cycle est simple : il faut implanter des entreprises qui génèrent du chiffre d'affaire, donc des emplois et de la TPU. C'est cette richesse dégagée qui permettra de développer le territoire.

Nous devons également développer le tourisme, qui est aussi un produit économique. Nous avons une région superbe que beaucoup nous envie. Nous possédons des sites exceptionnels, en particulier le lac du Salagou. Il faut que la C.C.C. prenne la compétence tourisme. Je suis président du Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, c'est un atout supplémentaire.

Nous devons entreprendre le développement culturel grâce à l'Office Culturel du Clermontais.

Sur ce point aussi, j'ai rencontré un avis très favorable des maires, qui souhaitent que la culture rayonne sur le territoire.

Mesdames et messieurs les délégués communautaires, vous me connaissez et vous savez très bien que mon objectif n'est pas de « saigner les villages », comme cela a été écrit dans un tract anonyme.

Au contraire, je suis prêt à mettre à profit mon positionnement pour le bien de notre territoire.

Je pourrai intervenir au Conseil Régional, puisque son président, Georges Frêche, a déclaré que je serai son représentant auprès des maires pour le Cœur d'Hérault.

Je continuerai à agir au Conseil Général, puisque j'en suis membre et qu'André Vézinhét a annoncé publiquement son souhait de me voir Président de la Communauté de communes du Clermontais. J'ai sa confiance, en atteste encore la délégation à la politique du handicap qu'il vient de me confier.

En terminant, je voudrais vous dire que j'ai proposé une vice-présidence à Bernard Soto. Je l'ai rencontré à deux reprises, il a refusé en se butant sur la première vice-présidence. C'est regrettable.

Pour ma part, je sollicite vos suffrages pour la présidence et pour la nouvelle équipe que je vous présenterai.

Merci. »

Profession de foi, de Bernard SOTO :

Ce dernier a rappelé qu'il est maire de la commune de Paulhan depuis 3 mandats et qu'il est également Président sortant de la Communauté de Commune.

En réponse au discours de Monsieur CAZORLA, il a précisé qu'il aurait été d'accord pour accepter une 1^{ère} Vice Présidence mais pas une deuxième, autant « être écarté logiquement ».

Il poursuit en rappelant que tout au long de son précédent mandat, la communauté de Communes s'est vu transférer bon nombre de compétences mais il précise que concernant plus particulièrement la compétence tourisme, la réflexion n'a pas pu aboutir à un transfert car cela était trop prématuré.

Cependant il ajoute être convaincu de l'intérêt du tourisme pour la communauté, sachant que le sport et la culture pourraient également faire l'objet de nouvelles compétences.

Il conclut son intervention en rappelant qu'après avoir assuré la présidence avec une équipe, il se représente et qu'à défaut d'être réélu il se mettrait à la disposition des délégués communautaires.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	0
- Suffrages exprimés :	63
- Majorité absolue :	32

Ont obtenu :

- Monsieur Alain CAZORLA :	42 Voix
- Monsieur Bernard SOTO :	21 Voix

Monsieur Alain CAZORLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Président de la Communauté de Communes du Clermontais et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Alain CAZORLA nouveau Président élu, a remercié les délégués communautaires pour l'avoir porté à la présidence de la communauté de communes. Il a ajouté qu'avec son équipe, sa volonté était d'aller de l'avant, avec des objectifs ambitieux, où le mot solidarité entre toutes les communes ne serait pas un vain mot. Développement économique, tourisme et culture seraient les principaux axes de développement. Il a indiqué enfin espérer pouvoir travailler tous ensemble avec les employés de la communauté venus nombreux ce soir.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

En vertu de la circulaire du 21 février 2008 diffusée à l'occasion des élections municipales générales de 2008, le Conseil Communautaire a confirmé à l'**unanimité** le nombre de 5 Vice-Présidents prévu à l'article 6 dans les statuts de la CCC

Monsieur le Président a rappelé aux membres

du conseil communautaire qu'en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de Vice-présidents d'un établissement public de coopération intercommunale était librement déterminé par l'organe délibérant, sans qu'il puisse toutefois excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

DÉSIGNATION DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DE LA CCC

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Jean Claude LACROIX**,
Maire de Ceyras, sur proposition du président de la CCC

Monsieur **Bernard SOTO**,
Maire de Paulhan

Monsieur SOTO a indiqué aux membres du conseil communautaire que sa candidature était loyale et qu'il souhaitait pouvoir continuer à travailler dans l'intérêt de l'intercommunalité.

Monsieur LACROIX a rappelé qu'il est maire de la commune de Ceyras. Il a ajouté avoir accepté un poste de 1^{er} Vice-président car il a véritablement envie de travailler au service de l'intercommunalité. La CCC est en retard, retard qu'il convient de rattraper pour ensuite avancer, évoluer et se mettre à niveau avec une position saine au niveau économique. Il a conclu en rappelant qu'il dispose déjà d'une

certaine pratique intercommunale en tant que Président de la Mission Local d'Insertion, et administrateur de la Maison Des Entreprises et qu'il souhaitait avant tout faire partie d'une équipe soudée.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	1
- Suffrages exprimés :	62
- Majorité absolue :	32

Ont obtenu :

- Monsieur Jean Claude LACROIX :	38 Voix
- Monsieur Bernard SOTO :	24 Voix

Monsieur Jean Claude LACROIX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉSIGNATION DU 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DE LA CCC

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Olivier BRUN**,
Maire de Fontès, sur proposition du Président de la CCC

Monsieur **Christian BILHAC**,
Maire de Péret

Monsieur BRUN a remercié Monsieur CAZORLA en indiquant être très motivé pour travailler au sein de cette nouvelle équipe et qu'il souhaitait pouvoir obtenir la confiance de l'assemblée.

Monsieur BILHAC a rappelé à l'Assemblée comme il l'avait déjà indiqué par écrit, qu'il ne s'est pas présenté à la 1^{ère} Vice présidence afin de laisser la

place à Monsieur SOTO.

Il a ajouté qu'il était délégué communautaire depuis 1992 et qu'il souhaitait avant tout travailler dans l'intérêt de l'intercommunalité.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	1
- Suffrages exprimés :	62
- Majorité absolue :	32

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier BRUN :	42 Voix
- Monsieur Christian BILHAC :	20 Voix

Monsieur Olivier BRUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 2^{ème}

Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉSIGNATION DU 3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DE LA CCC

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Jean Noël SATGER**,
Maire d'Aspiran, sur proposition du Président de la CCC

Monsieur **Claude REVEL**,
Maire de Canet

Monsieur SATGER a félicité le nouveau président ainsi que les deux vice-présidents précédemment élus et a fait part à l'Assemblée de son souhait de pouvoir travailler ensemble.

Monsieur REVEL a félicité également les nouveaux élus. Il a rappelé qu'il est maire de Canet, et qu'il était Vice-président sortant au développement économique. Il a ajouté qu'il souhaitait travailler avec la nouvelle équipe en place.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	3
- Suffrages exprimés :	60
- Majorité absolue :	31

Ont obtenu :

- Monsieur Jean Noël SATGER :	37 Voix
- Monsieur Claude REVEL :	23 Voix

Monsieur Jean Noël SATGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉSIGNATION DU 4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DE LA CCC

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Francis GAIRAUD**,
Maire de Cabrières, sur proposition du Président de la CCC

Madame **Chantal FONT**,
Maire de Salasc

Madame FONT a rappelé qu'elle était élue depuis 1989, maire de la commune de Salasc et qu'en 2001 elle a obtenu un mandat de vice présidente aux affaires générales à la communauté.

Elle a ajouté avoir suivi nombre de dossiers communautaires lors de son précédent mandat tels que la mise en place du service urbanisme, le projet de création d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage, le programme local d'habitat, la petite enfance.

Elle a rappelé également avoir validé environ 260 dossiers « façades privées ».

Elle a poursuivi en indiquant que sa candidature est légitime dans la mesure où elle s'est fortement impliquée et qu'elle disposait en conséquence de la connaissance des dossiers communautaires.

Elle a précisé regretter de devoir se retrouver face à Monsieur GAIRAUD pour cette élection.

Elle a souhaité être la porte parole des communes de la Vallée de l'Hérault afin que les nouvelles compétences soient bien appliquées dans les petites communes sans avoir à payer, alors qu'aucun service ne serait rendu.

Elle a conclu en rappelant qu'aujourd'hui le conseil communautaire compte seulement 12 femmes sur 63 délégués communautaires et que sa présence serait un plus vers la parité.

Monsieur GAIRAUD a remercié Monsieur CAZORLA pour sa confiance et a félicité les autres élus.

Il a rappelé être élu depuis 7 mandats, être délégué à la Maison des Entreprises et a précisé qu'il souhaitait pouvoir s'investir au sein de la Communauté de Communes. Il a ajouté connaître les dossiers et les rouages de cette administration.

Il a conclu en précisant qu'il regrettrait lui aussi de se trouver face à Madame FONT pour cette élection.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	0
- Suffrages exprimés :	63
- Majorité absolue :	32

Ont obtenu :

- Monsieur Francis GAIRAUD : 34 Voix
- Madame Chantal FONT : 29 Voix

Monsieur Francis GAIRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉSIGNATION DU 5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DE LA CCC

Il n'y a eu qu'une seule candidature :

Monsieur **François LIEB**,
Maire de Nébian, sur proposition du Président de la CCC.

Monsieur LIEB a félicité le Président et les nouveaux membres du bureau.

Il a rappelé qu'il est maire de la commune de Nébian et Vice-président sortant de la communauté de communes. Il a salué les membres du bureau sortant.

Il a précisé que cette expérience a été très enrichissante, qu'il s'est occupé plus particulièrement du service ordures ménagères/environnement et qu'il a pu ainsi participer à la mise en place du « tri le plus sélectif possible ». Il a remercié le personnel des ordures ménagères.

Il a ajouté qu'il a rencontré l'ensemble des maires du territoire avec qui il a pu travailler, et a poursuivi en

indiquant qu'aujourd'hui 90% du tri était satisfaisant. Il a conclu en indiquant qu'il souhaitait travailler dans le même état d'esprit avec la nouvelle équipe.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 15
- Suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25

A obtenu :

- Monsieur François LIEB : 48 Voix

Monsieur François LIEB ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé 5^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes du Clermontais et il a été immédiatement installé dans ses fonctions.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCC AU SYNDICAT CENTRE HÉRAULT

Suite à une suspension de séance d'une durée de 5 minutes, demandée par Monsieur Jean Claude LACROIX, le Conseil Communautaire a procédé aux opérations de vote.

Monsieur le Président a rappelé aux membres du conseil communautaire que la désignation de ces délégués se déroulait au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Il a rappelé que le nombre de délégués communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical était de 4 Délégués titulaires et 4 Délégués suppléants.

1^{er} Délégué titulaire

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Alain CAZORLA**,
Maire de Clermont l'Hérault sur proposition de Monsieur Jean Claude LACROIX

Monsieur **Laurent DUPONT**,
Délégué communautaire de Paulhan

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 1
- Suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

- Monsieur Alain CAZORLA : 41 Voix
- Monsieur Laurent DUPONT : 21 Voix

Monsieur Alain CAZORLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

2^{ème} Délégué titulaire

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Gérard SAEZ**,
Délégué communautaire de Clermont l'Hérault
sur proposition du Président de la CCC

Monsieur **Jean COSTES**,
Délégué communautaire de Salasc

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	5
- Suffrages exprimés :	58
- Majorité absolue :	30

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard SAEZ :	35 Voix
- Monsieur Jean COSTES :	23 Voix

Monsieur Gérard SAEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

3^{ème} Délégué titulaire

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Jean Noël SATGER**,
Maire d'Aspiran sur proposition du Président
de la CCC

Monsieur **Laurent DUPONT**,
Délégué communautaire de Paulhan.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	63
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	1
- Suffrages exprimés :	62
- Majorité absolue :	32

Ont obtenu :

- Monsieur Jean Noël SATGER :	37 Voix
- Monsieur Laurent DUPONT :	25 Voix

Monsieur Jean Noël SATGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

4^{ème} Délégué titulaire

Il y a eu deux candidatures :

Monsieur **Alain MATHIEU**,
Délégué communautaire de Cabrières, sur

proposition du Président

Monsieur **Bernard COSTE**,
Maire d'Octon

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	62
- Nombre de bulletins nuls (à déduire) :	9
- Suffrages exprimés :	53
- Majorité absolue :	27

Ont obtenu :

- Monsieur Alain MATHIEU :	34 Voix
- Monsieur Bernard COSTE :	19 Voix

Monsieur Alain MATHIEU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé délégué titulaire au sein du Syndicat Centre Hérault.

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Délégués suppléants

Monsieur le Président a ensuite demandé aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature pour les quatre postes de délégués suppléants.

Se sont déclarés candidats :

Monsieur **Alain GARCIA**,
Délégué communautaire d'Aspiran

Monsieur **Alain BLANQUER**,
Maire de Lieuran Cabrières

Monsieur **Bernard COSTE**,
Maire d'Octon

Monsieur **Gérald VALENTINI**,
Maire de Valmascle

Le nombre de candidats étant en nombre égal au nombre de délégués suppléant à désigner, Monsieur le Président a demandé aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur ces désignations à main levée.

Le conseil communautaire a approuvé cette proposition à la majorité absolue.

En conséquence, ils ont été proclamés délégués suppléants au sein du Syndicat Centre Hérault.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCC AU SICTOM DE LA RÉGION DE PÉZENAS

Monsieur le Président a précisé que conformément aux dispositions de l'article L 5214-21 du Code général des Collectivités territoriales, l'adhésion de la commune de FONTES à la CCC a eu pour conséquence, à compter du 31 décembre 2002, la substitution de la CCC à la commune de FONTES au sein du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SICTOM) de la région de PEZENAS, la compétence collecte et traitement des ordures ménagères étant commune aux deux groupements.

Il a rappelé que le nombre de délégués communautaires appelés à siéger au sein du comité syndical était de 2 Délégués titulaires et d'1 Délégué suppléant.

Il y a eu trois candidatures :

Délégués titulaires :

Monsieur **Olivier BRUN**,
Maire de Fontès

Monsieur **Robert BAÏSSE**,
Délégué communautaire de Fontès

Délégué suppléant :

Madame **Christiane MIRET**,
Déléguée communautaire de Fontès.

Le nombre de candidats étant en nombre égal au nombre de délégués titulaires et suppléant à désigner, Monsieur le Président a demandé aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur ces désignations à main levée.

Le conseil communautaire a approuvé cette proposition à la majorité absolue. En conséquence, ils ont été proclamés délégués au sein du SICTOM.

Photo du nouveau bureau.



De gauche à droite :

Francis GAIRAUD, 4^{ème} Vice-Président
Olivier BRUN, 2^{ème} Vice-Président
Jean-Noël SATGER, 3^{ème} Vice-Président
Alain CAZORLA, Président
Jean-Claude LACROIX, 1^{er} Vice-Président
François LIEB, 5^{ème} Vice-Président

En DIRECT

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

ESPACE Marcel VIDAL - 20 avenue Raymond Lacombe - B.P. 40 - 34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Tél : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57 - Mail : clermontais-34@orange.fr

Directeur de publication : Alain CAZORLA

Rédaction : Service Communication

Le Clermontais, traditions et modernité

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

